

domicile et Wellington. 3. Copie des rapports de l'officier commandant, confidentiels ou autres, sur la nécessité d'occuper militairement Wellington et d'y séjourner jusqu'à la date de son rappel. 4. Copie de toute correspondance télégraphique ou autre entre le département de la milice et de la défense ou aucun officier du gouvernement du Canada et les autorités provinciales de la Colombie-Anglaise, ou avec aucun de leurs fonctionnaires, s'il en est, ou avec toute autre personne, au sujet de l'envoi des dites troupes à Wellington. 5. Relevé détaillé de tous deniers déboursés par le gouvernement canadien ou par aucun de ses départements, pour solde régimentaire ou comme allocation de service actif aux officiers et soldats de la Batterie C ou aux officiers et soldats de l'artillerie de garnison de la Colombie-Anglaise, pendant leur service à Wellington, ou pour leur entretien pendant leur séjour en cet endroit, ou pour leur transport à Wellington et retour. 6. Copie de tous ordres généraux ou spéciaux de milice émis par le département de la milice pour la gouverne des officiers de la batterie C depuis son établissement dans la Colombie-Anglaise.—(M. Gordon.)

Copie de tous papiers, correspondance et autres documents relatifs au dragage de la barre de la rivière Kaminiestiquia, Baie du Tonnerre, depuis juillet 1890, y compris les annonces, les soumissions reçues et les contrats adjugés pour ce dragage; aussi copie du rapport fait par l'ingénieur au département et indiquant les progrès qui ont été faits dans les travaux jusqu'au 1er décembre dernier. Aussi, un relevé des montants payés à compte des dits travaux, à qui ces montants ont été payés et les dates et montants de ces paiements.—(M. Campbell.)

### CONTRATS RELATIFS AU HAVRE DE QUÉBEC.

A l'appel de l'ordre du jour,

M. TARTE: M. le Président, je demande la parole pour une question de privilège. J'ai donné avis, il y a quelques jours, de l'action que je devais prendre, à l'honorable ministre des travaux publics et à l'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy). J'eusse désiré vivement adresser la parole à la chambre dans le langage qui m'est plus familier; mais je ne crois pas me tromper en disant que la grande majorité de mes collègues ici n'est pas absolument familière avec la langue française, et malgré la difficulté sérieuse que j'ai moi-même à m'exprimer en son langage, je crois devoir me rendre aux besoins que les circonstances m'imposent. Lorsque les honorables députés des deux côtés de la chambre auront lu la correspondance qui n'est tombée entre les mains, ils auront à juger, le pays aura comme eux à décider si, ayant en ma possession la volumineuse correspondance que j'ai, j'eusse été justifiable de garder le silence.—(Texte.)

Avant de lire la motion que je me propose de vous mettre entre les mains, M. l'Orateur, qu'il me soit permis de faire quelques remarques et d'exprimer, tout d'abord, le vif regret que j'éprouve de commencer ma carrière politique dans le parlement en portant de graves accusations contre d'anciens et importants membres de cette chambre.

Si je n'étais pas convaincu que je remplis en ce moment un devoir public, je n'occuperais pas ce siège aujourd'hui. Je crois, M. l'Orateur, j'ai tout lieu de croire que je suis en mesure d'établir par des preuves écrites et verbales la vérité de toutes les allégations contenues dans la motion que je vais vous mettre entre les mains; et ces allégations sont que, depuis 1882 ou 1883, les secrets du ministère des travaux publics ont été pénétrés, puis divulgués à des entrepreneurs publics, par l'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy), qui, suivant la preuve en ma possession, a reçu pour cela pendant plusieurs années, des sommes considérables; que pendant cette période, il s'est servi, en plusieurs occasions importantes, de son influence de membre du parlement et de membre de la commission du

havre de Québec, au détriment de l'intérêt public. Vous vous rappelez peut-être que vers la fin de la dernière session du parlement, on a appelé votre attention sur des déclarations publiées par moi dans la presse. Avant de livrer ces déclarations à la publicité, j'avais fait des démarches que je crois pouvoir rappeler, sans commettre d'indiscrétions. J'avais été mis en possession de papiers et de documents qui, selon moi, portaient atteinte à la réputation de l'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy) et à l'intégrité du ministère des travaux publics. Ces documents me furent remis sans aucune démarche de ma part pour les obtenir. Sur l'avis de membres très importants du parti conservateur, je crus de mon devoir de les montrer au très honorable premier ministre. A sa demande, je les lui laissai, et quelques jours après, il me les remit en me disant, avec sa bienveillance accoutumée, qu'il avait vu l'honorable député de Québec-ouest (M. McGreevy), et en avait reçu l'assurance positive que ces documents ne contenaient pas la vérité, et que le ministre des travaux publics lui avait fait les mêmes déclarations. En outre, sur l'avis des mêmes membres importants du parti conservateur, je publiai les déclarations de MM. O. E. Murphy, pendant plusieurs années un ami intime du député de Québec-ouest, comme l'établira la correspondance, et Robert H. McGreevy, frère du député de Québec-ouest et son homme de confiance pendant vingt ans. Lorsque je courus le risque de publier ces documents, j'en étais arrivé à la conclusion qu'il ne me restait pas, non plus qu'aux amis qui m'encourageaient, d'autre moyen pour mettre fin, comme nous le désirions, aux malversations et aux fraudes qui duraient depuis plusieurs années; nous décidâmes que nous n'avions pas d'autre alternative que celle de nous adresser à l'opinion publique par la voix puissante de la presse.

Tout le monde avouait, à Québec, qu'il y avait des malversations dans l'administration des travaux publics et des travaux du havre de Québec. Pendant plusieurs années, ce parlement avait voté des sommes considérables, des millions de piastres, mais on avait fait très peu de progrès dans l'exécution de travaux utiles. Néanmoins, personne ne pouvait obtenir de preuves sûres contre ceux que l'on soupçonnait. Voyez, M. l'Orateur, les dispositions habiles que l'on avait prises pour voiler les opérations de notre Tammany Hall canadien. Le député de Québec-ouest était un membre très important de cette chambre, et il était en même temps membre de la commission du havre de Québec. M. Perley était l'ingénieur en chef des travaux du havre de Québec. Tous les hommes publics du Canada savaient que l'honorable député de Québec-ouest était un ami très intime de l'honorable ministre des travaux publics. Dans la commission du havre de Québec, se trouvait un employé de l'honorable député de Québec-ouest—je ne veux pas accuser cet homme, mais je désire mentionner ce point ici. Nous avions alors, et nous avons encore aujourd'hui, comme assistant-ingénieur, un fils de l'honorable ministre des travaux publics, quoiqu'il n'ait jamais été ingénieur de sa vie. Et, M. l'Orateur, cette forte association était appuyée par une forte société d'entrepreneurs appartenant aux deux partis politiques. Le chef de la société était M. Larkin—un libéral bien connu, je crois. M. Robert H. McGreevy était et est encore connu à Québec, comme étant un chaud conservateur, et, comme je viens de le dire, il est le frère de l'honorable député